

VAL
ET
CHATILLON



BULLETIN D'INFORMATION

MUNICIPAL

Décembre 85

Mes Chers Concitoyens,

Il m'apparaît souhaitable, voire indispensable, que vous, habitants du Val, soyez tenus au courant de la gestion de votre commune ainsi que des réalisations et des projets de vos édiles.

D'où ce bulletin d'information réalisé par l'équipe municipale avec la participation des responsables de nos sociétés locales.

A ma prise de fonction, le 7 mai dernier, j'ai trouvé une gestion saine et équilibrée. A la clôture du Compte Administratif 1984, il s'avère que, compte tenu des importants travaux d'investissement réalisés en 1984 (570.000 F.) l'excédent global de clôture n'est plus que de 180.000 F.

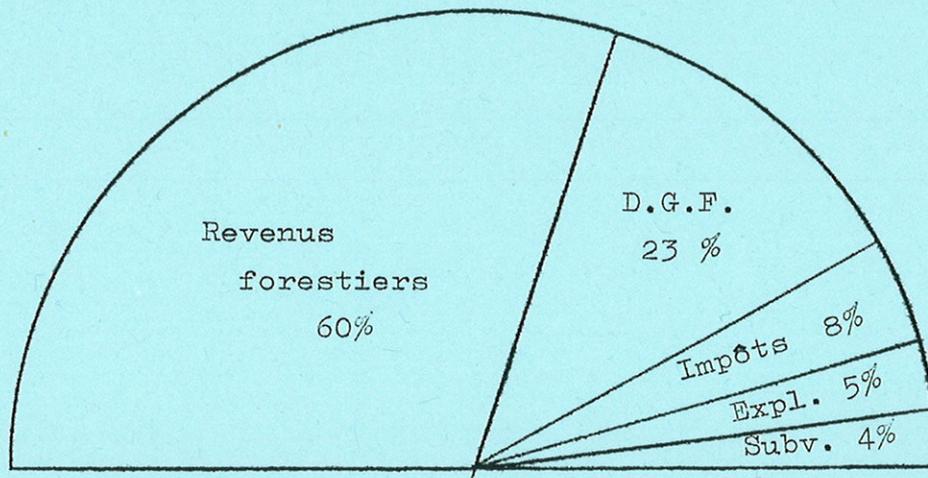
Il n'est pas dans mon intention de porter un jugement sur les gestions antérieures, mais je suis tout de même amené à constater que l'on a fait de l'autofinancement systématique pendant un bon nombre d'années; or, il peut être intéressant, pour certains travaux, d'emprunter et de se ménager ainsi un fonds de roulement plus important.

Notons que, d'un autre côté, cette politique d'autofinancement fait de notre Val une commune très peu endettée : 2,59 % d'endettement en moyenne, contre 15,12 au niveau départemental et 18,18% au niveau régional.

Autre aspect de nos finances - qui vous est parfaitement connu - nos recettes s'amenuisent chaque année, conséquence inéluctable de la fermeture des usines et des commerces et de la diminution de la population. Malheureusement, les rues, les égouts, les canalisations d'eau n'ont pas diminué de longueur pour autant, pas plus que n'ont changé les bâtiments communaux, ce qui fait que les travaux de réfection et de maintenance sont toujours aussi importants qu'il y a 20 ans, tout comme d'ailleurs, les tâches administratives.

Que sont donc aujourd'hui nos recettes communales ? Ce graphique et les explications qui suivent vous renseigneront :

Revenus forestiers 60 %	D.G.F. 23%	Impôts locaux 8%	Produits de l'exploitation 5%	Subventions 4%
----------------------------	---------------	---------------------	----------------------------------	-------------------



D.G.F. - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

C'est une dotation annuelle de l'Etat, calculée sur des critères relativement complexes mais en grande partie fonction de la pression fiscale locale (En d'autres termes, moins les impôts locaux sont élevés moins nous recevons d'argent de l'Etat)

IMPOTS LOCAUX - Il comprennent :

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti
- La taxe professionnelle

Notez que la Commune ne perçoit que 17,5 % de la taxe d'habitation que vous payez, le reste allant au département et à diverses collectivités. Autrement dit, sur 100 F. que vous versez au Percepteur, la commune ne reçoit que 17,5 F. (Voyez le détail dans votre feuille d'impôt).

PRODUIT DE L'EXPLOITATION

Perçu pour l'essentiel au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (voir page 6)

SUBVENTIONS

Attribuées par le Département (Conseil Général) en fonction des travaux d'investissement réalisés. Encore faut-il savoir que tous les travaux ne sont pas subventionnables et que, pour ceux qui le sont, il faut satisfaire à bien des conditions pour prétendre à une aide.

REVENU DES FORETS

Il est de loin notre principal revenu; mais deux remarques s'imposent

- 1) Il dépend, bien sûr, du cours du bois et celui-ci, étant donné la masse de chablis mise sur le marché l'année passée, aurait plutôt tendance à la morosité
- 2) Le pourcentage de 60% des recettes globales a été établi pour l'année 1984 et n'est valable que pour cette seule année au cours de laquelle la forêt avait rapporté 927.000 F. Il en sera encore sensiblement de même en 1985, le revenu s'étant élevé à 1.100.000 F., mais il ne sera plus que de 550.000 F. en 1986 et nous serons alors bien loin de nos 60% de 1984.

Sachant cela et connaissant le très modeste excédent global de 1984, il n'est point besoin d'être devin pour prédire un budget de "restriction" pour 1986 (Hélas !).

Hélas ! Oui; car, sans parler des projets que toute municipalité ambitieuse aimerait voir se concrétiser, il est des travaux que nous devons effectuer pour assurer au moins la conservation de notre patrimoine : entretien des rues, fontaines, église et autres bâtiments communaux. (Exemple: nous venons de découvrir que la charpente de certains bâtiments était en piteux état.)

Alors que faut-il faire ? Augmenter les impôts locaux ? Emprunter ? Envisager une restriction de personnel ?

Solutions relativement faciles à proposer mais beaucoup moins évidentes lorsqu'il s'agit de les mettre en application.

Et puis j'espère, mieux, j'ai la conviction qu'une certaine relance économique est possible dans notre commune. Timide, bien sûr, mais possible à condition d'essayer tout d'abord de "gommer" notre nostalgie du passé et d'accepter de voir les choses différemment : les temps ont changé et la prospérité de l'industrie textile est bien loin.

Actuellement, ce n'est qu'en réussissant à accrocher quelques petites unités d'exploitation que nous pourrions espérer un renouveau; encore faut-il être conscient que la difficile conjoncture actuelle veut que les municipalités aillent au devant des industriels et acceptent de faire des concessions. En avons-nous les moyens ?

En effet, une remarque s'impose d'emblée : La commune est totalement démunie de réserves foncières sur lesquelles pourraient, le cas échéant, s'installer des industriels (ou de futurs habitants). En arriver à une telle constatation alors que l'on sait que le territoire communal compte plus de sept hectares de friches industrielles, c'est tout simplement incroyable et pourtant vrai. Les terrains et bâtiments des anciennes usines sont, malheureusement pour nous, tous vendus et l'ensemble est, à mon avis, figé définitivement (Je souhaiterais me tromper).

Imaginez l'embarras d'un Maire face à un industriel ou à un artisan qui sollicite un local pour s'installer... Il faut savoir que le cas s'est déjà produit plus d'une fois.

Malgré tout, j'essaie de garder un relatif optimisme. Chacun sait que " Qui n'avance pas, recule ".

Je m'emploie à tout faire pour avancer.

Le Maire :

Alain GERARD

-----oooOooo-----

NOS GRANDS AINES

Nos plus respectueuses salutations à ...

- nos doyennes :

- .Mme DESBROSSES Alice (Maison de retraite de Cirey)
 âgée de 95 ans - née le 05/12/90
- .Mme WOLFF Angèle (Habitante de la commune)
 âgée de 92 ans - née le 06/10/93

- nos doyens

- .Mr GERARD Raymond (Maison de retraite de Badonviller)
 âgé de 86 ans - né le 14/03/99
- .Mr COSSON Camille (Habitant de la commune)
 âgé de 85 ans - né le 15/06/1900

L' E T A T C I V I L E N 1 9 8 5

NOS PEINES

Nos pensées émues iront à :

HAFFNER	Paul Joseph	décédé le	06/01
SCHMITT	Berthe Vve ROMARY	-	25/01
CLAUDON	Emilienne Vve STECLY	-	09/04
PETERLE	Claire Vve VOIGNIER	-	09/04
CADOT	Agathe Vve CRESSIOT	-	11/04
ZALKA	Lajos	-	11/04
FAUDEUX	Laurent	-	02/07
ADRIAN	Georges	-	13/08
CAYET	Maurice	-	23/10
MARTIN	Marie ép. BLAISE	-	13/11
HALTER	René	-	26/11

--O--

NOS JOIES

Bonne route sur le chemin de la vie et meilleurs voeux de bonheur

- aux nouveaux mariés :

.SPAETER	Gabriel et MARIE Yveline	mariés le	30/03
.BUKOWSKI	Joseph et HOBLINGRE Marie Laurence	-	27/04
.HELMLINGER	Michel et KRUMMENACKER Martine	-	27/04
.HINDELANG	Jean-Luc et WALTER Marie-Hélène	-	03/08
.BRUYERE	Jean Pierre et HAAS Brigitte	-	17/08
.VUILLAUME	Denis et CONTASSOT Michelle	-	30/10

- aux nouveaux-nés :

.BERNARD	Jennifer	née le	28/04
HINDELANG	Patricia	-	08/05
.VUILLAUME	Ludovic	-	20/05
.GERBE	Anthony	-	02/07
.KEMPER	Sylvie	-	15/08
.SPAETER	Aloïse	-	28/08
.KUBLER	Audrey	-	15/09

-----O-----

NOUVEAUX HABITANTS

Bienvenue dans notre cité à :

.M. et Mme	ADRIAN Marin - 70, grande rue,	venant de	EYVILLER (88)
.	- ARSON Christian - 27, grande rue,	-	Ste POLE (54)
.	- BURGUN Joël - 5 rue Maix Gammeron,	-	CIREY
.	- ETIENNE Philippe, rue de Chatillon	-	VANDOEUVERE
.	- MALAQUIN Gérard, receveur PTT	-	du Nord

-----oooOooo-----

LES REALISATIONS de 1985...

ASSAINISSEMENT , VOIRIE:

- Assainissement de la rue Veillon, avec prolongement de l'égout venant du Maix-Gammeron - Réfection de chaussée
- Pose de canalisation d'eaux usées derrière les rues Veillon et de Morval
- Remplacement de l'égout situé entre le bas des cités du Bajeu et la rivière (cette égout collecte également les eaux usées des rues Molière et Basse-Molière)
- Prolongement du Chemin de Morval. Pour ces travaux, apparemment non prioritaires, il faut savoir que la commune a bénéficié d'une subvention de 50 % dans le cadre de la création de chemin rural, ce qui a permis également le goudronnage de la rue du même nom.

RENOVATION DE BATIMENTS COMMUNAUX :

- Bureau de poste : Création d'un chauffage central au gaz et de sanitaires indispensables - Réfection de dalle. Dans la partie annexe du bureau, la dalle de plancher d'origine (poutrelle fer + hourdis en briques) présentait un tel état de faiblesse qu'il a été nécessaire de prévoir des renforts en cave et de refaire une nouvelle dalle armée. La même opération sera à répéter pour la partie avant dans un proche avenir.
- Bâtiment E.R.E.V.O.S. : Remplacement de la chaudière de chauffage central et des vieilles fenêtres defectueuses
- Mairie : Installation d'un chauffage central au gaz

ECLAIRAGE PUBLIC : Mise en conformité du réseau

Le coût de ces réalisations est d'environ 550.000 F. sur lesquels la commune recevra 105.000 F. de subventions.

... ET LES PROJETS

- 1) CREATION D'UN ENSEMBLE DE DOUCHES à usage sportif au Groupe Scolaire (en attente de subvention)
- 2) CONSTRUCTION DE PAVILLONS D'HABITATION dans l'ancienne propriété Veillon (Au stade d'avant-projet chez l'architecte)
- 3) PLAN D'EAU derrière le Bajeu (A l'étude par la D.D.A.)
- 4) REFECTION D'EGOUT dans la Grande rue, entre la place de l'Eglise et la rue de Petitmont (programmé pour 1986 et en attente de subvention)

Sauf les points 1, 2 et 3 qui sont des projets à court ou moyen terme, ou envisagés depuis un certain temps, le point 4 est le seul décidé pour 1986 par le Conseil, étant entendu que l'état présent des finances communales ne permet plus de réalisation d'investissement sans emprunt.

A PROPOS DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES...

Cette redevance a été instituée en 1984 par le Conseil Municipal. Sa perception a été accompagnée d'une lettre explicative, l'année passée, et n'a soulevé aucune contestation de votre part.

Il semblerait que cette année, par contre, elle fasse l'objet d'étonnement chez plusieurs d'entre vous.

Rappelons donc pourquoi cette redevance a vu le jour :

- Plusieurs décisions gouvernementales ont conduit les communes à fermer leurs décharges publiques et à se regrouper au sein de syndicats intercommunaux pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.
- Par mesure incitative, nous avons bénéficié de subventions pendant une période de cinq ans, mais dégressive de 20 % chaque année. Au terme de cette période, c'est-à-dire en 1986, les communes supporteront entièrement le coût du ramassage.

Pour faire face à cette charge importante, il a été nécessaire de remplacer l'ancienne taxe (qui ne rapportait que le dixième du coût du service) par la redevance que vous connaissez maintenant et qui, elle non plus, ne couvre pas la totalité des frais mais seulement 83 % de ceux-ci (Année 1985).

--ooOoo--

... ET DE L'AGRESSIVITE DE L'EAU DE CONSOMMATION

C'est un problème qui a été maintes fois soulevé, difficile à résoudre en raison du coût d'installation et de maintenance que représente une station de neutralisation.

Rappelons que notre eau - par ailleurs pure et conforme aux normes bactériologiques - présente une acidité telle qu'elle attaque le plomb, le dissout et le véhicule, provoquant ainsi dans l'organisme une intoxication appelée saturnisme.

Des améliorations sensibles ont été obtenues dans le passé récent avec le remplacement des conduites en plomb par des tuyaux en PVC. Signalons que, curieusement, les analyses effectuées chez M. ADRIAN, rue de la Molière, révélaient 4,2 mg/l. de plomb en 1976 et seulement 1,35 mg/l en 1985, bien que le branchement n'ait pas été changé. Néanmoins, le taux reste encore beaucoup trop élevé (0,05 mg/l maximum d'après les directives de la C.E.E.).

Nous subissons des pressions de plus en plus fortes de la part de la DDASS, désireuse de nous voir résoudre rapidement cet important problème. Mais le coût actuel d'une station de neutralisation (apport de calcaire à l'eau pour en diminuer l'agressivité) s'élèverait à environ 500.000 F. (50 millions de centimes). Il faudrait alors envisager une augmentation très importante du prix de l'eau ainsi que la fermeture des fontaines alimentées par le réseau. Pas simple. Nous recherchons la solution la plus équitable.

Pour l'instant, nous ne pouvons que vous recommander de laisser couler l'eau avant chaque utilisation; et pour ceux qui ont encore un branchement en plomb, de le faire remplacer par du PVC (fourni gratuitement par la commune).

ET LES FONTAINES ? ...

Les fontaines font partie du patrimoine communal et il est tout à fait légitime que les riverains leur accordent une attention toute particulière, encore que leur utilité se justifie moins à notre époque.

D'ailleurs, il va bien falloir faire la part des choses et différencier deux catégories de fontaines,

1) - Celles qui sont branchées sur le réseau principal :

Bajeu (face au n° 79) - Haut du Bajeu - Jean-Mariotte - Rond Pré - Rue de Chatillon (face au n° 20) - Maix-Gammeron (Haut et milieu) - Cités de Cirey -

2) - Celles qui sont alimentées par des sources :

Bas du Bajeu (Mongel) - Molière (Haut et bas) - Grande rue (Forge CAYET, Près de CLIPFEL, Bas du Maix-Gammeron - Beau Soleil (Face au CORSO), (Face à RAMELLA), (près maison VOIGNIER) - Morval et Rayeterre.

Les fontaines de la première catégorie sont appelées à disparaître à plus ou moins long terme. En effet, le coût de revient d'une eau propre à la consommation risque de s'élever d'une façon très importante dans les années à venir si une station de neutralisation devient obligatoire et il ne sera plus possible alors de la laisser couler librement.

Seules les fontaines de la deuxième catégorie, alimentées par des sources, bénéficieront à l'avenir de travaux de réfection. Du fait de leur autonomie, leur utilité est précieuse et devient même vitale lorsque pour une cause quelconque (fuite, travaux, etc...) l'eau doit être coupée sur le réseau de distribution principal.

-----ooooOoooo-----

A PROPOS DES GITES RURAUX

Une des planches de salut pour sortir du marasme actuel pourrait être la promotion du tourisme local. Il faudrait alors envisager une politique de développement des gîtes ruraux.

- QU'EST-CE QU'UN GITE RURAL ?

C'est un logement meublé destiné à être loué pour des séjours de vacances

- BUT DE LA FORMULE GITE RURAL :

- .Permettre au propriétaire de rénover des locaux désaffectés et de les doter du confort nécessaire
- .Lui assurer un complément de revenu
- .Faciliter les échanges propriétaire-locataire

Différentes aides financières existent pour financer le projet.

Les intéressés peuvent se renseigner en mairie

-----ooooOoooo-----

BILAN DES T.U.C. (Travaux d'Utilité Collective)

Les deux " T U C " (ces travailleurs au rabais comme certains les dénomment) que la commune emploie, Yves GERARD et Christian MARIE, se sont rendus utiles en travaux de jardinage, d'entretien de chemins, fontaines et travaux de peinture. Ils sont rémunérés par l'Etat à raison de 1.200 F. par mois pour 80 heures de travail. Ils ne coûtent strictement rien à la commune.

Nous les garderons donc aussi longtemps que possible tout en sachant que cette situation n'est qu'un palliatif ne leur assurant nullement la garantie de trouver un emploi par la suite. Elle a toutefois le mérite de leur éviter le désœuvrement et nous regrettons vivement de ne pouvoir embaucher d'autres jeunes : il est très difficile de trouver un encadrement et des travaux qui leur conviennent.

-----ooooOoooo-----

E N B R E F . . . A S A V O I R . . . E N B R E F . . .

CARTE D'IDENTITE

Pour l'obtenir ou la renouveler, il vous en coûtera 115 F. en timbres fiscaux + deux photos d'identité.

Pour un renouvellement, fournir l'ancienne carte

PERMIS DE CONSTRUIRE

Pour tous travaux ou modifications - quels qu'ils soient - venir se renseigner en mairie. Cette démarche vous évitera d'éventuelles complications désagréables pour vous comme pour nous.

ALIGNEMENT

Le plan d'alignement des rues, élaboré par nos anciens au cours des années 30, impose une servitude de reculement à tous les propriétaires concernés. Son application reste justifiée, même si la commune n'est plus en expansion comme à l'époque de la conception de ce plan.

En résumé, il y a servitude de reculement toutes les fois où l'état d'un mur, d'une clôture, etc... nécessite une réfection.

INFORMATIQUE POUR TOUS

Sachez qu'un ordinateur est à votre disposition au Groupe Scolaire. Ne pas se laisser impressionner par le "Terme" et venir se renseigner en Mairie.

RAPPEL AUX PRESIDENTS D'ASSOCIATIONS

Sur décision du Conseil Municipal, vous devez fournir, avant mars 1986, un bilan financier pour justifier vos demandes de subventions.

-----ooooOoooo-----

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour organisation de repas :

- Sociétés locales et habitants du Val
- Autres personnes ou sociétés

Pour organisation de bals :

- Sociétés locales ou habitants du Val
- Autres personnes ou sociétés (But lucratif)
- - - (but non lucratif)

Pour réunions :

En sus des prix ci-dessus, un supplément sera demandé pour chauffage éventuel

<u>Buvette seule</u>	<u>Ensemble</u>
185.-	393.-
393.-	720.-
	328.-
	1.092.-
	655.-
	104.-
54.-	109.-

---oooOooo---

MAISONS FLEURIES

Toutes nos félicitations aux lauréats du concours des maisons fleuries. L'année prochaine, la mairie tentera de donner l'exemple.

PALMARES DU CONCOURS

1° CATEGORIE (Maison avec jardin)

- | | | |
|----|---------------------------|-------------------------|
| 1) | M. et Mme CLAUDE Georges | 9, rue de Châtillon |
| 2) | M. et Mme GIQUEL André | 7, rue de Rayeterre |
| 3) | M. et Mme DARDAINE Roland | 11, rue de Châtillon |
| 4) | Madame Vve GENELOT Odette | 22, rue de Martinchamps |
| 5) | M. et Mme FREMION Robert | 16 rue de la Molière |
| 6) | M. et Mme SIMON Pierre | 29, rue de Rayeterre |

2° CATEGORIE (Maison avec décor floral sur la rue)

- | | | |
|----|-----------------------------|-----------------------|
| 1) | M. et Mme PIOT Paul | 8, rue de la Traverse |
| 2) | M. et Mme LABOLLE Jean | 67, Grande rue |
| 3) | M. et Mme CHOWANSKI Georges | 19 rue Jean Mariotte |
| 4) | M. et Mme CAYET Pierre | 4, rue de Cirey |

Un grand merci aux personnes bénévoles qui ont formé le jury (Mmes ROC Claire, BLAISE Evelyne, BOUQUET Monique - MM. KUHNER Pierre, CHOPINEZ Roger).

-----ooooooooo-----

LA VIE DE NOS SOCIÉTÉS . . .
=====

AVEC LA SECTION A.M.C. de VAL & CHATILLON

Son titre : Association des Mutilés, Combattants de Meurthe & Moselle

Ses missions: Nombreuses et variées, dont une paraît d'importance :
" Perpétuer et honorer la mémoire de ceux dont la mort, la mutilation ou le deuil furent malheureusement nécessaires pour faire renaître la liberté et la paix "

La section de VAL, formée dès la fin de la guerre 14/18 est administrée par un Comité de 12 membres. Son effectif est de 52 membres, dont 6 veuves et 2 membres honoraires.

Composition du Comité :

- Président : M. HERY Raymond
- Vice-Président secrétaire: M. DEBS Jean
- Secrétaire-adjoint : M. MICHEL Henri
- Trésorier ; M. GUENAIRE Henri
- Trésorier-adjoint : M. GRANDCLAIRE Pierre
- Porte-drapeau : MM BESNARD Louis - MINUZZO Pierre
- Assesseurs : MM CLAUDE Georges - COSSON Henri (St-Sauveur)
DAL MARTELLO Roland (Cirey) - MICHEL Georges
(Frémonville) - POUSSIN Raymond -
- Président d'honneur : M. ANDRE Philippe

Activités en 1985

6 janvier: Galette des rois. Cette journée est organisée dans le cadre de l'animation de la commune. Malgré le froid très vif, 56 convives sur les 80 inscrits y ont participé dans une très bonne ambiance. Les grands malades n'ont pas été oubliés et ont reçu un colis.

23 février : Assemblée générale de la section

8 mai et 11 novembre : commémoration des victoires de 1918 et 1945. Grand'messe - Cérémonies au Monument Aux Morts avec une bonne participation de la population. Vin d'honneur offert par la Municipalité. 74 convives au repas du 8 mai et 83 à celui du 11 novembre. Nous nous efforçons de faire participer un maximum d'habitants.

16 juin - Présence d'une délégation avec drapeau aux cérémonies organisées par le Maire de TANCONVILLE pour l'anniversaire des combats des bois de BLAMONT et TANCONVILLE.

18 juin : Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940. Cérémonie au Monument aux Morts. Il semble que la population ne se sente pas concernée à cette occasion.

14 juillet: Participation du Président à l'animation des jeux de l'après-midi

En dehors des activités principales décrites ci-dessus, le Comité a procédé à des visites à des anciens combattants malades ou handicapés et a distribué des colis de douceurs. Il assiste aux obsèques et porte en terre les camarades décédés et dépose une plaque souvenir à leur intention.

Le Président HERY remercie la population du Val pour sa générosité lors des différentes quêtes faites sur la voie publique (Bleuets de France, brioches, etc...) Il souhaiterait cependant qu'une action soit menée en faveur d'une plus grande participation des habitants aux cérémonies de commémoration.

Le Président : HERY Raymond

" Sans la musique, la vie serait une erreur " F.W. NIETZSCHE

LES GARS DU VAL - SECTION MUSIQUE

Où en est cette phalange qui, depuis plus de 60 ans, subsiste toujours, plongeant quelquefois, remontant en surface, luttant contre vents et marées ?

Elle est là avec ses clairons, ses tambours, ses cors, émettant ses accents de vie et d'espoir longtemps entendus aux échos de la vallée.

Aussi restreints peuvent être ses rangs, elle est tellement nécessaire à toutes nos cérémonies. Partie intégrante de notre Val, elle doit vivre.

Pourtant, n'ignorons pas les difficultés rencontrées dans la vie actuelle pour mener à bien la réalisation de sa vocation. Grâce à la compétence et la ténacité de son chef qui, depuis plus de deux ans, se dépense sans compter pour apprendre aux jeunes, pour animer les différentes répétitions de détail et d'ensemble, la CLIQUE des GARS DU VAL est là. Elle est petite, réduite et pourtant elle pourrait grossir ses rangs si, parents, vous puissiez lui confier vos enfants, si les adultes - et il y en a encore au Val - faisaient un petit effort pour venir encadrer ces jeunes.

A ce sujet, nous devons féliciter les anciens qui tiennent bon : Daniel DARDAINE, Jean-Luc BESNARD, Jean-Luc GERARD, et surtout ce "super-ancien", ce sympathique "Nénesse" (Ernest SAGER) de Petitmont qui descend chaque semaine assister à la répétition, amenant avec lui quelques jeunes de son pays. Et sachez qu'il n'a jamais quitté la Clique des Gars du Val depuis sa jeunesse. Bravo Nénesse!

Rappelons nous ces paroles de Paul DOUMER : "Initier les hommes à la musique, c'est les préparer à une civilisation meilleure".

Ne croyez-vous pas qu'il vaut mieux voir ses enfants jouer avec un clairon, un tambour ou une guitare plutôt qu'avec un fusil, fut-il de bois.

Vivons donc d'espoir en comptant sur toutes les bonnes volontés.

Nous tous, les mordus, les supporters d'un Val renaissant, nous comptons sur votre compréhension en vous demandant de vous joindre à nous pour, ensemble, essayer de sortir de la grisaille en écoutant sonner haut et fort le clairon des jours meilleurs.

Le Président : André DENIS

CLAIRONS : SAGER Ernest - DARDAINE Daniel - BESNARD Jean-Luc - GERARD Jean-Luc - CHAROLET Jacques - GUENOT Francis - USUNIER Christian - GERARD Michaël -

TAMBOURS : ETIENNE Thiéry - GUENOT Jean-Jacques - MALAQUIN Laurent

GROSSE CAISSE, CYMBALES : USUNIER Marcel et Nathalie

Un grand merci à eux tous pour leur fidélité, leur dévouement et leur assiduité aux répétitions.

Le Chef de musique : Alain GERARD

-----000000000000-----

LES GARS DU VAL - SECTION de TIR

Chaque année, la section de TIR participe aux 12 concours qui sont organisés dans différents endroits de Meurthe & Moselle, soit :

- BLAINVILLE SUR L'EAU 2 concours en octobre 84 et mars 85
- ST NICOLAS DE PORT 2 - novembre 84 et février 85
- CHAMPIGNEULLES 2 - janvier 85 et mai 85
- VILLERS LA MONTAGNE 1 - mars 85
- SAULNES 1 - juin 1985
- TOUL 1 - mai 85
- VAL & CHATILLON 3 - Décembre 84 et avril 85

En avril 1985, une rencontre amicale avec les tireurs de la Moselle a eu lieu à la salle de tir du Val.

Pour la nouvelle saison, 3 rencontres inter-union sont prévues en décembre 85 et mars 86 au stand de tir de CHAMPIGNEULLES et en janvier 1986 à NITTING, et une rencontre inter-ligue en mai 1986 à IMLING.

La section, qui existe depuis 1974, souhaite de nouveaux adhérents. Actuellement, malgré la conjoncture actuelle du pays, 10 tireurs sont licenciés à la section: 6 de VAL et 4 de BLAMONT.

Les entraînements ont lieu : le dimanche de 10 h. à midi
le mercredi de 19 h. à 21 h.

Le président : Olivier GRA DJEAN

-----ooOoo-----

LA JEUNSSSE SPORTIVE DU VAL (J.S.V.)

Actuellement, la J.S. VAL se trouve en 6° position, avec 8 points au classement général de son groupe de troisième division.

Elle a malheureusement été éliminée au premier tour de la Coupe de Lorraine et de la Coupe de District.

L'équipe remonte la pente petit à petit grâce à une meilleure entente au sein du club et à un recrutement qui doit la conduire au meilleur niveau pour peu que la population du Val vienne la soutenir dans ses efforts, notamment lors des matchs à domicile.

La société compte actuellement 17 joueurs licenciés. Son bureau se compose comme suit :

- Président et secrétaire : GUENOT Jean-Pierre
- Secrétaire adjointe : ROYER Gisèle
- Trésorier : VASSEUR André
- Dirigeants: MM. BONTEMS Raymond - MATHIEU André - ADRIAN Marin
OBELTZ Michel - ROYER Jean-Noël - GENELOT Frédéric

Le Président : Jean Pierre GUENOT

-----ooooOoooo-----

L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE est née en 1977 à l'initiative de M. André DEPOUTOT qui, conscient de la nécessité de créer un service pour les personnes âgées de la commune, demandait, dès son élection au poste de premier adjoint, à Mesdames CHAROLET, DARDAINE et DEPOUTOT de l'aider à mettre sur pied un CLUB 3^e AGE.

Après enquête dans les familles, un bureau provisoire était constitué avec quelques personnes de bonne volonté acceptant de prendre des responsabilités - la plupart sont encore en poste - et le club était né. Son existence impliquait celle d'une Association Familiale, qui fut aussitôt créée.

Déclarée au Journal Officiel du 8 octobre 1977, notre Association demandait aussitôt son adhésion à la Fédération Départementale des Associations Familiales Rurales et en acceptait les statuts, en particulier le paiement d'une carte annuelle et familiale dont le montant est versé en fin d'année à la Fédération (F.D.A.F.R.)

Notre A.F. regroupe actuellement 80 familles (57 en 1983, 69 en 1984) et couvre trois services :

1) LE CLUB 3^e AGE

Il compte 88 adhérents acquittant une cotisation annuelle de 15 F. au Club; les réunions, auxquelles participent environ 50 personnes, sont bi-mensuelles. On y joue au loto, à la belote, au scrabble, aux petits chevaux; on y bavarde en attendant le goûter.

Le Club organise chaque année, avec l'aide de l'A.F., un repas choucroute en octobre, un bal à Pâques. L'un et l'autre remportent toujours un grand succès et alimentent la caisse du Club qui, depuis trois ans, n'a pas à solliciter de subvention de la municipalité.

Ils permettent depuis toujours d'offrir les goûters, un repas à la salle des fêtes, un voyage en été. S'y sont ajoutés, une sortie et un repas à Kirrviller en 1984, à Pierre-Perçée en 1985 avec visite du barrage du Vieux-Pré.

Deux ou trois sorties, payantes celles-là, sont organisées dans l'année par Mme BONTEMS, ainsi que des séjours en VVF ou autres. Après l'Italie et Andorre en 1984, c'est l'Espagne qui a reçu cette année la douzaine (seulement !) de participants de notre club.

2) LE CLUB FEMININ

Créé en 1978 pour permettre aux plus jeunes de se réunir, elles aussi, et de s'informer sur divers problèmes, il a vu son effectif se gonfler au fil des ans. 15 participantes les premières années, 26 en 1983 et 34 actuellement.

Là aussi, les réunions sont bi-mensuelles; on y fait de la couture, du tricot, du crochet, du macramé - un stage organisé à St-Clément en 1981 ayant permis à trois dames du Club de s'initier à cet art et de faire bénéficier ensuite les autres de leur savoir -. Il en est ainsi dans tous les domaines, y compris la cuisine et la pâtisserie, chacune acceptant volontiers de mettre ses connaissances et ses petits talents à la disposition des autres (D'ailleurs, le goûter servi lors des réunions est confectionné, à tour de rôle, par deux des participantes.

Il arrive qu'une conseillère en économie familiale intervienne sur un sujet précis : diététique, décoration, soins aux plantes, etc...

.../

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE (suite)

Tous les ans, le Club Féminin organise une ou deux réunions familiales autour d'un repas préparé par quelques dames dévouées - les frais étant partagés entre les convives - un voyage gratuit (Europa-Park cette année), quelques sorties utilitaires : achats de tissus à Metz, à Rothau; ou divertissantes : spectacle "Holliday on ice" à la patinoire de Nancy; opérette au Grand Théâtre; ou instructives : visite de la Cristallerie de Baccarat, des mines Pata.

Cette année, en collaboration avec le Club 3° Age, le Club Féminin a mis sur pied le 14 juillet une kermesse avec stands divers et surtout vente-exposition des travaux réalisés au cours des réunions de 84 et 85.

Les projets : Pour cet hiver, soirées belote et jeux divers, essai de réunions hebdomadaires, sorties piscine.

En mai, séjour d'une semaine sur la côte d'Azur (suscite pour le moment peu d'enthousiasme et risque fort d'être abandonné comme celui prévu au Tyrol en août dernier) - Décidément les gens de Val - jeunes ou moins jeunes - ont du mal à quitter leur "chez soi", même pour quelques jours.

Une remarque: contrairement au Club 3° Age, dont l'autonomie financière est entière, le Club Féminin n'a pas de caisse mais partage celle de l'A.F. qu'il alimente d'ailleurs en quasi totalité. Pas de demande de subvention communale non plus depuis plusieurs années.

3) LA SECTION GYMNASTIQUE

Une douzaine de dames, soucieuses d'entretenir leur forme fréquentent les réunions hebdomadaires animées par Mme DARDAINE.

Notons encore qu'un service "RUCHE" a fonctionné pendant trois ans; très apprécié des enfants et des parents il a dû, à notre grand regret, être abandonné faute de participants.

A disparu aussi après avoir regroupé en 1978 jusqu'à 52 enfants des familles de l'A.F., le goûter de la St Nicolas. Il n'y a plus hélas que deux enfants qui ont encore l'âge de croire à cette belle légende et qui reçoivent de ce fait un cornet de friandises.

Reste tout de même le Noël des personnes âgées qui se voient offrir tous les ans un petit cadeau confectionné avec beaucoup d'amitié par les dames du Club Féminin.

C'est que l'ASSOCIATION FAMILIALE est une grande affaire d'amitié; amitié née des réunions qui ont permis aux participants de se connaître; amitié entre les clubs qui ont toujours vécu en parfaite harmonie, les plus jeunes aidant de tout leur coeur les anciens lors des différentes manifestations. Les bonnes volontés ne manquent pas. Un exemple : celui de M. Jean DEBS qui, depuis la création des clubs, allume et entretient les fourneaux. 8 ans de bons et loyaux services ! Merci Monsieur DEBS et merci à tous ceux qui, comme vous, dans des domaines différents, oeuvrent au sein de l'A.F. et contribuent à sa bonne marche.

Merci encore aux municipalités successives auprès desquelles nous avons toujours trouvé aide et compréhension lorsque des problèmes se sont présentés.

Puisse notre association se bien porter longtemps encore afin de poursuivre et d'étendre son oeuvre d'entraide et d'amitié.

La Présidente : Mme DARDAINE Jacqueline

---oooOooo---

ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

COMPOSITION DES COMITES :

- Comité directeur : Présidente : Mme DARDAINE Jacqueline
 Vice-Présidente : Mme CHAROLET Denise
 Trésorier : Mr. DEPOUTOE André
 Secrétaire : Mme BLETRY Marie-Thérèse
 Membres assesseurs: Mmes BONTEMS Lucienne -
 FINANCE Marie - HERY Madeleine - MARCELET
 Gabrielle - SIMON Madeleine -

- Club du 3° Age : Présidente : Mme FINANCE Marie
 Trésorière : Mme SIMON Madeleine
 Secrétaire : Mme BONTEMS Lucienne
 Membres assesseurs: Mmes DARDAINE Jacqueline -
 L'OUILLIER Germaine - SOUHAIT Marie

-----000000000000-----

A C A P A R

(ASSOCIATION POUR LA PROMOTION D'UNE COORDINATION DES
ACTIONS POUR PERSONNES AGEES ET RETRAITEES DANS LE
MILIEU RURAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LUNEVILLE)

Secteur de CIREY SUR VEZOUZE
SECTION de VAL & CHATILLON

L'assemblée générale statutaire a eu lieu à OGEVILLER le 13 juin 1984. Y étaient invitées et représentées, l'ensemble des personnes, physiques ou morales, qui apportent directement ou indirectement leur concours aux personnes âgées et retraitées au sein du secteur couvert par l'instance locale de coordination.

L'association a pour but d'étudier les besoins des personnes âgées retraitées et handicapées, afin de mettre à leur disposition des services susceptibles de les aider.

Lors de la réunion du secteur de Cirey qui a eu lieu le 17 septembre dernier, les responsables de la section de Val-et-Chatillon, après études et démarches, ont décidé la création d'un service de PEDICURE, lequel a commencé à fonctionner le lundi 25 Novembre dernier dans la salle du Club 3° Age (en attendant d'autres locaux).

Un service "COIFFURE" pour dames et hommes est actuellement à l'étude. Il doit être envisagé à domicile pour les personnes qui ne peuvent se déplacer et, si possible, dans un local dès que les moyens matériels le permettront.

Est envisagé aussi un service " Homme ou femme à tout faire " pour effectuer certains petits travaux auprès des personnes âgées et handicapées.

Pour l'avenir : Création de divers services qui permettraient le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées et retraitées. "On n'est jamais si bien que chez soi ". Tout doit être mis en oeuvre pour que, à un certain moment de la vie, la vieillesse soit moins douloureuse à ceux et celles qui se retrouvent seuls.

Si vous avez à formuler : observations, suggestions, doléances, adressez vos idées au secrétariat de mairie de votre commune. Vos responsables les étudieront attentivement. Ils sont à votre service

-----00000000-----

LE CLUB VOSGIEN - SECTION DE LA VEZOUZE

Cette section du CLUB VOSGIEN est à Val une des plus anciennes associations.

Elle y est née un 31 août 1931; elle y recruta dans un premier temps tous ses membres avant de descendre la vallée...

L'objectif principal est l'entretien des 320 km. de sentiers. A partir de Val, par n'importe quelle route, on arrive sur les sentiers du Club Vosgien. Sur le plan tourisme pédestre, VAL & CHATILLON est doté d'un merveilleux réseau de sentiers balisés qui nous est envié par de nombreuses associations.

Tout, à partir de Val, est fait pour attirer les promeneurs, novices ou chevronnés, tant l'éventail des possibilités est immense; les rochers remarquables, les sous-bois tranquilles, les ruisseaux à l'eau limpide, les grands et magnifiques sapins, le calme reposant. Tout incite le citadin à venir reprendre contact avec la nature.

Si à Val il y a encore de nombreux sympathisants du Club Vosgien, avouons que les membres actifs deviennent rares... Ce qui est bien dommage. Reste un Conseiller Municipal dévoué, un retraité et sa femme qui, avec quelques jeunes, ont réalisé sur le secteur de Val un travail de jalonnement remarquable; qu'ils en soient remerciés, car l'impératif premier restera : garder intact le patrimoine que nous ont légué nos anciens.

La Municipalité du Val a toujours manifesté à l'égard du Club Vosgien un soutien moral et financier, ce qui est à la fois un encouragement et une reconnaissance du travail accompli par tous ses membres bénévoles, amoureux de la nature.

Il serait injuste aussi de ne pas reconnaître l'aide apportée par l'Administration forestière (O.N.F.), ainsi que par les nombreux propriétaires forestiers.

Le CLUB VOSGIEN continuera à oeuvrer dans le secteur pour attirer des purs, des randonneurs qui respectent le silence, la propriété d'autrui, pour un recyclage avec dame nature, source d'équilibre physique et moral.

Afin d'inciter des jeunes à rejoindre les rangs du CLUB VOSGIEN, un magnifique panneau de signalisation va être mis en place prochainement à Val (toujours près de l'église). Il indiquera toutes les possibilités de randonnée dans le secteur.

Le PRESIDENT du C.V. - Cirey-Val

Georges EPPE

-----oooOooo-----

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Les SAPEURS-POMPIERS de VAL ET CHATILLON vous présentent leurs meilleurs voeux pour l'année 1986. Ils vous remercient pour l'accueil que vous leur avez réservé lors de la présentation de leur calendrier.

1985 a été dans l'ensemble assez calme. Aucune intervention importante, si ce n'est les habituels nids de guêpes et de frelons et quelques feux de cheminée sans trop de dégâts matériels.

Dans le domaine sportif, d'excellents résultats ont été obtenus dans les cross corporatifs auxquels les sapeurs ont participé, à savoir:

Cross d'Arrondissement à GERBEVILLER :

1ère place pour Jean-Paul FRANCK, en catégorie sénior
1ère place pour Pierre CAYET en catégorie super-vétéran

Cross Départemental à JARNY:

4° place pour Jean-Paul FRANCK en sénior (sur 194)
31° - Francis GERARD -
51 - Pierre BESNARD -
2° - Pierre CAYET, en super-vétéran

Cross National à NANCY :

75° place pour Jean-Paul FRANCK, en sénior (sur 300)
5° place pour Pierre CAYET, super-vétéran (sur 257)

La compagnie a participé aux festivités du 14 juillet, notamment à la retraite au flambeaux et au tir du feu d'artifice.

Elle a aussi été présente aux cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre.

UNE CONSIGNE PERMANENTE : Lors d'un sinistre, il convient de prévenir d'abord les S-P. de la commune (Tél. 83425164) avant le centre de secours.

Le Chef de Corps : Sergent Daniel CHAROLET

-----oooOooo-----

LES GARS DU VAL - SECTION CROSS COUNTRY

L'année 1985 a été particulièrement fructueuse pour la section : Plus de 220 compétitions cette saison pour les 7 adultes et adolescents et les vingt jeunes de 8 à 15 ans qui s'entraînent régulièrement sous la direction de MM. Pierre CAYET et Jean-Paul FRANCK.

Sont particulièrement à féliciter justement: le vétéran Pierre CAYET (22 victoires dans sa catégorie) et le sénior Jean-Paul FRANCK (6 victoires et de nombreuses places d'honneur).

Le "Grand Prix de la Forêt" a été organisé pour la première fois cette année le 8 mai. La faible participation des concurrents (152 seulement) est à mettre au compte des mauvaises conditions atmosphériques. On y a remarqué le faible nombre de jeunes de 15 à 18 ans et la forte proportion de coureurs extérieurs au canton dans les catégories Sénior et vétéran. Le 2ème Grand Prix aura lieu en juin 1986.

.../

LES GARS DU VAL - SECTION CROSS COUNTRY (Suite)

Le Président LAURAIN souhaite pouvoir intégrer dans le club tous les sportifs du canton désireux de pratiquer le cross-country.

Il prendra des contacts pour l'achat de maillots avec écusson sur lequel figurera , si possible, le renard, symbole du Val.

Le Bureau de la section, récemment renouvelé, se compose ainsi :

- Président : M. LAURAIN André
- Vice-Président : M. GERARD Alain
- Secrétaire-trésorier: M. MARRANT Roger
- Entraîneurs : MM. Pierre CAYET et Jean-Paul FRANCK

-----oOoooo-----

- C O N C L U S I O N -
= = = = =

A PROPOS DES DERNIERES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Félicitations à tous les électeurs qui se sont déplacés relativement nombreux, surtout au premier tour, compte tenu du peu d'enjeu de ces élections. Félicitations également et un grand merci aux candidats (élus ou non) qui nous ont prouvé qu'il y avait encore des personnes motivées par la vie communale (ce dont, je l'avoue, j'ai douté un certain temps).

Je me permets de citer publiquement la famille BESNARD pour son comportement exemplaire après ce premier tour. D'aucuns nourriraient une sournoise rancune ou tout au moins une légitime et visible déception. Au contraire, tout le monde a pu constater leur amabilité, leur dévouement le lendemain même de ces élections, à l'occasion de la cérémonie et du repas du 11 novembre. Bravo !

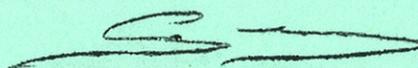
---ooOoo---

MERCI d'avoir eu la patience d'aller jusqu'au bout de ces longues pages et je vous prie de vouloir bien en excuser les imperfections et omissions involontaires.

Les Conseillers Municipaux, les responsables de sociétés, les agents communaux et moi-même, vous présentons nos voeux les plus chaleureux pour 1986.

BONNE SANTE A TOUTES ET A TOUS et que cette année nouvelle vous apporte beaucoup de joies et de satisfactions.

Le Maire :



Alain GERARD

-----oOoooo-----

ADAR



ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL DE: CIREY

BADONVILLER

mamans:

- + Vous avez un enfant de moins de 14 ans, ou plus généralement des enfants en bas âge,
- + Vous êtes fatiguées, malades, hospitalisées, souffrantes,
- + Vous attendez un heureux événement,
- + Un de vos enfants est malade,
- + ...etc...

NOTRE ASSOCIATION PEUT VOUS APPORTER L'AIDE D'UNE TRAVAILLEUSE FAMILIALE POUR VOUS AIDER DANS VOS TACHES QUOTIDIENNES.

Quelque soit votre profession

personnes handicapées:

UNE AUXILIAIRE DE VIE PEUT INTERVENIR A VOTRE DOMICILE POUR VOUS AIDER AU LEVER, L'HABILLAGE, MANGER, SE DEPLACER, ENTRETENIR LA MAISON, ETC...

RENSEIGNEZ VOUS AUPRES DE NOTRE ASSOCIATION.

notre association:

- COUVRE 19 COMMUNES DES SECTEURS CIREY ET BADONVILLER
 - EST PRETE A VOUS ACCUEILLIR. ELLE PEUT DEVENIR VOTRE ASSOCIATION. VOUS POUVEZ PARTICIPER A SA VIE ET VOUS FAIRE AIDER.
- VOYEZ AU VERSO LE NOM DES PERSONNES BENEVOLES QUI PEUVENT VOUS RENSEIGNER.